

Mise à jour de la *Grille de compétences des CPA*

Trousse d'information

Août 2021

© 2021 Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Table des matières

Contexte	2
Objectif de ce document	3
Résumé des modifications proposées à la Grille	4
<i>Partie 1 : Grille de compétences des CPA</i>	5
<i>Partie 2 : Grille de compétences des CPA – Informations complémentaires</i>	5
Autres modifications proposées à la Grille	7
Thèmes émergents et consultations préalables	7
Appel à commentaires	8
Annexe 1 : Mise à jour relative à la durabilité	9
Thèmes émergents et consultations préalables	9
Annexe 2 : Mise à jour relative aux normes d’audit et de certification	10
Modifications proposées à la Grille	10
Thèmes émergents et consultations préalables	11
Annexe 3 : Mise à jour relative à l’analyse des données et aux systèmes d’information	16
Thèmes émergents et consultations préalables	16
Annexe 4 : Membres du Comité sur la Grille de compétences	17
Annexe 5 : Mandats du Comité sur la Grille de compétences et du Groupe de travail sur la Grille de compétences	18

Contexte

Pour se préparer au milieu des affaires de demain, la profession de CPA s'est lancée dans un projet stratégique visant à remettre en question le statu quo et à examiner quelles incidences pourrait avoir l'évolution rapide de l'environnement. Ce projet, mené par le Groupe de travail sur la Grille de compétences¹ (le Groupe de travail), a pour objectif la création d'une nouvelle version de la *Grille de compétences des CPA* (la Grille 2.0). Les modifications apportées à la version actuelle de la *Grille de compétences des CPA* (la Grille), proposées par le Comité sur la Grille de compétences¹ (CGC), ont été pensées en fonction de ce projet stratégique.

De plus amples renseignements sur la Grille 2.0 se trouvent sur le [site Web](#) de CPA Canada.

¹ Voir l'Annexe 5 : Mandats du Comité sur la Grille de compétences et du Groupe de travail sur la Grille de compétences

Objectif de ce document

Le CGC a créé la *Trousse d'information 2021* dans le but d'informer les parties prenantes :

- des modifications proposées à la Grille en vue d'une publication le 1^{er} janvier 2022 (*entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023*);
- d'une initiative stratégique distincte menée par le Groupe de travail, mandaté de créer la Grille 2.0.

Résumé des modifications proposées à la Grille

Parmi les modifications proposées, on suggère de présenter les compétences habilitantes et les compétences techniques séparément des informations complémentaires. Lors de la création de la Grille, un document a été conçu dans le but d'aider les parties prenantes à comprendre comment les compétences pourraient être transmises dans le cadre du Programme de formation professionnelle des CPA. Ce document contenait des renseignements détaillés visant à appuyer la diffusion du programme d'agrément CPA. La Grille définit les compétences particulières à acquérir dans le cadre du programme d'agrément CPA, autant dans le volet « Programme de formation professionnelle des CPA » (ou un programme équivalent) que dans le volet « acquisition de l'expérience pratique ».

Au cours des dernières années, la profession a mis à jour la Grille afin d'y inclure de nouvelles compétences relatives à l'analyse des données et aux systèmes d'information et d'étoffer les compétences habilitantes. De plus, des modifications importantes ont été apportées aux compétences en fiscalité pour refléter le contexte actuel. Certaines des modifications les plus récentes touchaient les compétences, tandis que d'autres touchaient les informations complémentaires (comme les résultats d'apprentissage et les listes des connaissances). Ces ajouts visaient à enrichir le contenu de la Grille pour répondre aux besoins des parties prenantes.

Toutefois, ces besoins évoluent et c'est pourquoi l'une des modifications proposées à la Grille est de diviser le document pour délimiter clairement les compétences des informations complémentaires². Ainsi, la profession pourra se concentrer davantage sur les compétences dans le cadre de son projet stratégique d'élaboration de la Grille 2.0.

2 Voir la Figure 1 : Modifications proposées à la Grille

La Grille sera donc divisée en deux parties :

1. *Partie 1 : Grille de compétences des CPA*
2. *Partie 2 : Grille de compétences des CPA – Informations complémentaires*

Partie 1 : Grille de compétences des CPA

La partie 1 de la Grille définit les compétences que doit posséder un CPA au moment de l'agrément, c'est-à-dire en tant que CPA débutant. À ce stade, le CPA a terminé sa formation préagrément, dont le Programme de formation professionnelle des CPA ou un programme équivalent, et a satisfait aux exigences en matière d'expérience pratique. La division de la Grille en deux parties permettra de créer un document plus adapté à l'usage qu'en font les parties prenantes.

La partie 1 regroupera le contenu des sections suivantes de la Grille :

- Section 3 : Les compétences habilitantes des CPA
- Section 5 : Grille de compétences des CPA par domaine de compétences, abrégée et présentée dans une forme semblable à celle de la Section 3

Partie 2 : Grille de compétences des CPA – Informations complémentaires

La partie 2 comprendra les informations complémentaires actuellement incluses dans la Grille et conçues pour appuyer la mise en application de cette dernière.

La partie 2 regroupera le contenu des sections suivantes de la Grille :

- Section 5 : Grille de compétences des CPA par domaine de compétences, dans sa forme actuelle (présentée dans un tableau)
- Section 6 : Résultats d'apprentissage par module
- Section 7 : Listes des connaissances et exemples

La division de la Grille en deux parties distinctes permettra d'isoler les compétences et d'améliorer l'intelligibilité du contenu. Le tableau qui suit présente la structure proposée.

Figure 1 : Modifications proposées à la Grille

Version actuelle	Modifications proposées	
Grille de compétences des CPA	Partie 1 : Grille de compétences des CPA	Partie 2 : Grille de compétences des CPA - Informations complémentaires
Introduction : Généralités	Nouvelle introduction	Introduction : Généralités
Section 1 : L'agrément et le programme de formation professionnelle		L'agrément et le programme de formation professionnelle
Section 2 : Compétences habilitantes, compétences techniques et niveaux de maîtrise		Compétences habilitantes, compétences techniques et niveaux de maîtrise
Section 3 : Les compétences habilitantes des CPA	Les compétences habilitantes des CPA	
Section 4 : Présentation de la Grille de compétences des CPA par domaine de compétences		Présentation de la Grille de compétences des CPA par domaine de compétences
Section 5 : Grille de compétences des CPA par domaine de compétences	Compétences techniques des CPA (version abrégée)	Grille de compétences des CPA par domaine de compétences
Section 6 : Résultats d'apprentissage par module		Résultats d'apprentissage par module
Section 7 : Listes des connaissances et exemples		Listes des connaissances et exemples
Annexe A : Renseignements supplémentaires sur les niveaux de maîtrise		Renseignements supplémentaires sur les niveaux de maîtrise
Annexe B : Définition des verbes		Définition des verbes

En plus d'améliorer l'intelligibilité, cette nouvelle structure aidera les parties prenantes à faire le passage à la Grille 2.0. La profession continuera à s'adapter à un environnement en pleine évolution et le fait de disposer de deux documents distincts nous permettra de mettre à jour régulièrement les informations complémentaires en fonction des nouvelles tendances, ce qui rendra mieux compte de l'adaptabilité de la profession.

Finalement, nous prévoyons que tout nouveau document et toute nouvelle ressource connexes seront axés sur les technologies et l'expérience utilisateur; les parties prenantes pourront les consulter à partir de multiples plateformes.

Autres modifications proposées à la Grille

Il n'y a aucune modification proposée aux compétences de la Grille.

Toutefois, il a été proposé d'apporter certaines modifications aux listes des connaissances et exemples, dans les informations complémentaires, en raison de la mise à jour des normes de certification³. Ces modifications sont présentées ci-dessous et seront intégrées à la partie 2 de la Grille.

- Inclusion d'un renvoi aux NCMC 3000 et 3001
- Inclusion d'un renvoi à la NCSC 4200
- Inclusion d'un renvoi à la NCSC 4400
- Inclusion de la NCA 710 (version corrigée)

Thèmes émergents et consultations préalables

Dans la Trousse d'information de 2019, le CGC a défini deux thèmes émergents pour lesquels un examen plus approfondi s'imposait : 1) la durabilité⁴ et 2) l'audit et la certification⁵. Des activités ont été entreprises dans ces deux domaines; toutefois, aucune modification n'a été proposée pour la Grille et nous nous attendons à ce que ces deux thèmes soient traités dans la Grille 2.0.

3 Voir l'Annexe 2 : Mise à jour relative aux normes d'audit et de certification

4 Voir l'Annexe 1 : Mise à jour relative à la durabilité

5 Voir l'Annexe 2 : Mise à jour relative aux normes d'audit et de certification

Appel à commentaires

Le CGC a préparé la *Trousse d'information 2021* pour informer les parties prenantes des modifications apportées à la *Grille de compétences des CPA* et pour leur présenter la Grille 2.0. Si vous avez des commentaires, [veuillez nous en faire part](#) d'ici au 30 septembre 2021.

Votre opinion est importante, et nous vous remercions de prendre le temps de nous faire part de vos commentaires.

Annexe 1 : Mise à jour relative à la durabilité

Thèmes émergents et consultations préalables

Dans la Trousse d'information de 2019, le CGC avait souligné l'importance de la durabilité pour la profession et avait indiqué qu'il travaillait avec CPA Canada à déterminer comment mettre à jour la *Grille de compétences des CPA* pour répondre aux attentes des parties prenantes. L'Annexe E de la trousse de 2019 présentait plusieurs compétences ainsi qu'une liste des connaissances touchant la durabilité. Or, on a reconnu que la durabilité pouvait revêtir d'autres sens allant au-delà des thèmes traditionnels du développement durable, de la pérennité de l'exploitation et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le Groupe de travail, en collaboration avec le CGC, a recommandé de faire de la durabilité un concept fondamental de la *Grille 2.0*. À ce titre, des experts du domaine de partout au Canada ont été invités à fournir leurs observations et suggestions destinées à être intégrées dans la nouvelle grille. Parmi les idées recueillies, citons l'importance du rôle du CPA en matière de durabilité, non seulement à titre de professionnel de confiance pour le milieu des affaires, mais aussi comme agent de changement pour les entreprises, les collectivités locales, le pays et la planète. Les thèmes relatifs à la durabilité comprendront le développement durable, la responsabilité sociale (dont l'égalité, la diversité et l'inclusion), la pérennité de l'exploitation et la création de valeur.

Il a été conclu que la Grille 2.0 comprendra ces éléments, et qu'aucune autre modification ne devait être apportée à la *Grille de compétences des CPA* pour l'instant. Les parties prenantes devraient toutefois songer à analyser toutes les compétences sous l'angle de la durabilité et noter tout aspect de la durabilité qui pourrait offrir davantage de contexte.

Annexe 2 :

Mise à jour relative aux normes d'audit et de certification

Modifications proposées à la Grille

Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux listes des connaissances et exemples, dans la partie des informations complémentaires, sont décrites ci-dessous.

1. Ajout d'un renvoi aux NCMC 3000 et 3001

Le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) a publié deux Normes canadiennes de missions de certification (NCMC) :

- NCMC 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*;
- NCMC 3001, *Missions d'appréciation directe*.

Ces normes portent sur les missions de certification visant l'expression d'une assurance raisonnable ou limitée, autres que les audits ou examens d'informations financières historiques. Elles couvrent un vaste éventail de missions de certification et portent sur une grande variété de sujets autres que les informations financières historiques.

Comme ces normes, en vigueur pour les missions dont le rapport de certification est daté du 30 juin 2017 ou d'une date ultérieure, deviennent de plus en plus pertinentes, elles doivent faire l'objet d'un ajout spécifique à la Grille.

2. Ajout d'un renvoi à la NCSC 4200

Le CNAC a publié la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, *Missions de compilation*, qui remplace :

- le chapitre 9200, « Missions de compilation »;
- la Note d'orientation concernant la certification et les services connexes NOV-5, *Missions de compilation – Informations à fournir dans les états financiers*.

La NCSC 4200, *Missions de compilation*, s'applique aux compilations d'informations financières des périodes closes à compter du 14 décembre 2021. Une application anticipée est permise.

3. Ajout d'un renvoi à la NCSC 4400

Le CNAC a publié la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*, qui remplace :

- le chapitre 9100, « Rapports sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à des informations financières autres que des états financiers »;
- le chapitre 9110, « Procédures convenues concernant le contrôle interne de l'information financière ».

Pour répondre à la demande relative à des missions visant des objets considérés de nature financière et non financière, le champ d'application de la nouvelle norme a été élargi par rapport à celui des chapitres 9100 et 9110.

La NCSC 4400, *Missions de procédures convenues*, s'appliquera aux missions de procédures convenues dont les conditions sont convenues à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est permise.

4. Ajout d'un renvoi à la NCA 710 (correction)

La référence aux conclusions de l'audit dans les listes des connaissances et exemples a été modifiée pour ajouter un renvoi à la NCA 710, *Informations comparatives – Chiffres correspondants et états financiers comparatifs*.

Thèmes émergents et consultations préalables

Dans la Trousse d'information de 2019, le CGC planifiait revoir le domaine de compétence technique Certification. Comme on le souligne dans le document, il est clair que la certification évolue, et continue d'évoluer, de sorte que les CPA offrent davantage de services dans différentes fonctions. De nombreuses influences externes entrent en jeu, notamment, un projet sur la qualité de

l'audit, l'examen des autorités de réglementation et l'accroissement de la demande de missions de certification dans de nouvelles fonctions. Le CGC a mis sur pied un sous-comité pour évaluer comment les attentes énoncées dans la *Grille de compétences des CPA* sont mises en rapport avec les faits nouveaux. De plus, le CGC a commencé à examiner comment les fonctions d'audit interne et celles d'audit externe pourraient être mieux délimitées.

1. Élargissement des services de certification

Les services de certification continuent de s'élargir, et les compétences en certification reflètent la diversité des sujets traités par ces services et la valeur de ceux-ci :

- les sujets comprennent autant l'information financière que non financière;
- la création de valeur est une compétence habilitante, et les services de certification ajoutent de la valeur de diverses façons :
 - protection du public grâce à la réduction de mauvaise information ou des risques liés à l'information, pour une plus grande fiabilité de l'information et des données,
 - réduction des risques et efficacité accrue, entre autres, en matière d'audit interne,
 - offre de services de certification externe et de services connexes (information historique et prospective),
 - mécanisme de reddition de comptes,
 - conformité à la réglementation.

La *Grille de compétences des CPA* reflète l'élargissement et la valeur des services de certification avec des renvois aux normes suivantes, mentionnés précédemment :

- NCMC 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*;
- NCMC 3001, *Missions d'appréciation directe*.

Ces normes portent sur les missions de certification visant l'expression d'une assurance raisonnable ou limitée, autres que les audits ou examens d'informations financières historiques. Elles couvrent un vaste éventail de missions de certification et portent sur une grande variété de sujets autres que les informations financières historiques.

Voici des exemples des missions d'attestation réalisées selon la NCMC 3000⁶ :

- déclaration de la direction concernant des indicateurs de performance sélectionnés;
- informations sur la durabilité sélectionnées incluses dans un rapport sur la responsabilité sociale;
- programme de gestion des risques et des contrôles d'une entité en matière de cybersécurité;
- audit des contrôles d'une société de services pertinents pour la sécurité, l'accessibilité, l'intégrité du traitement, la confidentialité ou la protection des renseignements personnels;
- assertion de la direction affirmant que l'entité dispose de procédures de communication de l'information et de contrôles appropriés conformément aux principes et aux critères du WebTrust pour les autorités de certification;
- déclaration de la direction sur le nombre de jours de fréquentation des enfants dans un établissement de service de garde;
- déclaration de la direction concernant les indicateurs de performance dans un établissement de soins de santé;
- déclaration indiquant le nombre de mètres de conduites d'eau potable et d'égout remis en état dans le cadre d'un programme d'infrastructure.

Voici des exemples des missions d'appréciation directe réalisées selon la NCMC 3001⁷ :

- durabilité;
- procédures de communication de l'information et contrôles conformes aux principes et aux critères du WebTrust pour les autorités de certification;
- exercice des devoirs et des fonctions des représentants électoraux conformément aux responsabilités régies par la Loi électorale (audits de performance);
- préparation de rapports annuels conformément aux principes applicables aux rapports publics de performance.

Comme les services de certification s'élargissent pour aller au-delà des états financiers fondés sur le passé et des informations historiques, les compétences habilitantes relatives à l'esprit critique (par rapport aux données, aux résultats et aux éléments probants) et à l'indépendance continuent de revêtir une grande importance. L'illustration suivante résume ces services.

6 Source : [Site Web de CPA Canada](#)

7 Source : [Site Web de CPA Canada](#)

Figure 2 : Résumé des services de certification



À tout le moins, grâce à l'ajout de renvois à ces normes, les CPA débutants pourront voir que les normes et la profession de CPA évoluent pour s'adapter à l'avenir. La Grille 2.0 continuera de mettre ces éléments en lumière et, par conséquent, il a été décidé qu'aucune autre modification ne sera apportée à la *Grille de compétences des CPA* pour l'instant.

2. Audit interne

Comme l'indique la Trousse d'information de 2019, l'ajout d'autres services, et plus précisément de l'audit interne, dans la *Grille de compétences* est subtil. Par exemple, la compétence 4.3, intitulée Projets d'audit interne et missions de certification externe, vise à la fois les missions de certification interne et externe. L'objectif visé est d'ajouter l'audit interne et les autres services de certification. Bien qu'on ait commencé à mettre en valeur l'audit interne et les autres services, le Groupe de travail a mené des recherches approfondies sur le sujet et il a été décidé qu'aucune autre modification n'était requise pour l'instant.

Annexe 3 : Mise à jour relative à l'analyse des données et aux systèmes d'information

Thèmes émergents et consultations préalables

En 2019, des modifications importantes ont été apportées au domaine de l'analyse des données et des systèmes d'information dans la *Grille de compétences des CPA*. Des modifications additionnelles ont aussi été faites l'année suivante. Le Groupe de travail, comme le CGC, est d'avis que ce domaine continuera d'être un concept important jouant un rôle essentiel pour la profession. Comme il l'a fait pour la durabilité, le Groupe de travail a invité des experts de partout au Canada à fournir leurs observations et suggestions destinées à être intégrées dans la nouvelle grille. Les thèmes à l'étude comprenaient la gouvernance des données, les mégadonnées, l'intelligence artificielle, et la création de valeur grâce aux informations tirées des données.

Il a été conclu que la Grille 2.0 comprendra ces éléments, et qu'aucune autre modification ne devait être apportée à la *Grille de compétences des CPA* pour l'instant. Les parties prenantes devraient toutefois continuer d'évaluer l'incidence des tendances actuelles, des questions émergentes et des technologies sur les compétences comprises dans la Grille des compétences.

Annexe 4 :

Membres du Comité sur la Grille de compétences

Présidente

Colette A Miller, FCPA, FCA, IAS.A
Groupe consultatif Wilde

Présidente sortante

Jane Bowen, FCPA, FCA
Institut universitaire de technologie
de l'Ontario

Représentants des provinces et des régions

Vice-président

Christopher A L Lazarz, CPA, CA
Algoma Central Corporation
Secteur : Entreprises
Province ou région : Ontario

**Laura MacLaughlin, CPA, CA,
directrice**
Grant Thornton
Secteur : Cabinets
Province ou région : Région de l'Atlantique

Arsineh Garabedian, CPA, CA
Université Simon Fraser / Collège Douglas
Secteur : Enseignement supérieur
Province ou région : Région de l'Ouest

Mary Margaret Murphy, CPA, CMA
Municipalité régionale de Niagara
Secteur : Secteur public
Province ou région : Ontario

Benoit Lavigne, CPA, CA
Université du Québec à Trois-Rivières
Secteur : Enseignement supérieur
Province ou région : Québec

Philippe Sénécal, CPA
Intact Corporation financière
Secteur : Entreprises
Province ou région : Québec

Glenn Leonard, Ph. D., CPA, CA
Université du Nouveau-Brunswick
Secteur : Enseignement supérieur
Province ou région : Région de l'Atlantique

Regan Schmidt, Ph. D., CPA, CA
Université de la Saskatchewan
Secteur : Enseignement supérieur
Province ou région : Région de l'Ouest

Personnel de soutien

**Andy Thomas, MBA, CPA, CA,
CPA (Illinois, É.-U.), CGMA**
CPA Canada

Alessandro Nicastrì
CPA Canada

Silka Millman, CPA, CA, M. Éd.
CPA Canada

Dennis Shon, CPA, CA, CCXP
Consultant pour CPA Canada

Cheryl Pereira, CPA, CA, MBA
CPA Canada

**Susan K. Wolcott, Ph. D.,
CPA (Colorado, É.-U.), CMA (É.-U.)**
Consultante pour CPA Canada

Annexe 5 : Mandats du Comité sur la Grille de compétences et du Groupe de travail sur la Grille de compétences

Mandat du Comité sur la Grille de compétences

Le Comité sur la Grille de compétences (CGC) relève du Comité de gestion de la formation professionnelle (CGFP). Son rôle consiste à évaluer, de façon continue, la *Grille de compétences des CPA* conformément aux politiques adoptées par le CGFP. Le CGC rend compte au CGFP, comité qui le soutient dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de formation et d'admission.

Le champ d'activité du Comité comprend l'évaluation continue du caractère adéquat de la *Grille de compétences des CPA* et des ressources connexes. Cette évaluation consiste notamment en un examen, au moins tous les trois ans ou au besoin, des grilles de compétences d'autres organismes comptables étrangers afin de vérifier que la *Grille de compétences des CPA* du Canada satisfait aux normes de l'IFAC.

Mandat du Groupe de travail sur la Grille de compétences

Le Groupe de travail sur la Grille de compétences (Groupe de travail) relève du Comité de gestion de la formation professionnelle (CGFP). Il a été mis sur pied dans le but précis d'élaborer la nouvelle Grille de compétences (Grille 2.0) qui définira les connaissances, les habiletés, les compétences et les qualités requises d'un CPA débutant dans la profession au Canada. Cette nouvelle grille devra refléter les exigences du marché et des milieux de travail. Le Groupe de travail rend compte au CGFP.

Le champ d'activité du Groupe de travail comprend l'élaboration de la Grille 2.0, au moyen de collectes de données, d'analyses, de consultations des parties prenantes, de la vérification et de l'approbation de la nouvelle grille conformément à la structure de gouvernance du CGFP.